



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Lieu : Local ACKC de Fontanes

Heure de début : 19h00

Heure de fin : 22h00

Participants :

- **Membres présents :** ALLEON Jérémie – DE ANGELIS Frédéric – DE CASTRO Fernand – GALDEMAS Christophe – LEFEVRE Christian – MEYRAND Mickaël – MOREL Didier – PACHOT Patrick – SASTRE Jérémie – ZOUAOUI Sofiane – FAURIE Maxime – MARGIRIER Cyrille – PERRIER Bruno – VALLIN Gérard – VALLON Pierre.
- **Membres excusés :** DUCLAUT Didier – FOMBONNE Johann – GUILLERMET Joann – ROLETTI Emmanuel – PARIS Jonathan.
- **Membres absents :** BAILE Julien – CHAZOT Gabin.



ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 04.09.2025 ;

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 04 Septembre 2025 a été approuvé.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- 2. Avenir de l'association ;

La question de l'avenir de l'AAPPMA s'était posée suite à la possible démission de Frédéric de son poste de président. Didier DUCLAUT, pouvant occuper temporairement (quelques semaines) ce poste, le besoin de trouver un président s'était posé.

Or, il s'avère que le président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs aux autres membres du bureau. C'est ce qu'il va se passer lorsque Frédéric devra s'absenter pour des durées plus ou moins longues et cela lui permettra de finir le mandat qui doit prendre fin en fin d'année 2026.

- 3. Validation de la nomination d'un trésorier adjoint ;

La question du tuilage des postes du bureau est donc importante pour préparer l'avenir et le prochain mandat. Cyrille MARGIRIER s'est donc proposé pour devenir vice trésorier. Actuellement membre coopté, Cyrille sera proposé pour entrer au conseil d'administration de l'AAPPMA lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue dans les semaines à venir.

Le conseil d'administration a approuvé la validation de Cyrille MARGIRIER en tant que vice-trésorier et pour intégrer le conseil d'administration

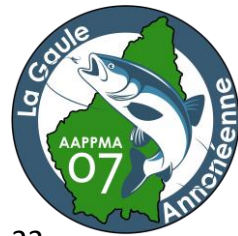
→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

Gérard VALLIN a également fait part de sa volonté de pouvoir venir suppléer Jérémie en tant que secrétaire adjoint.

- 4. Bilan Challenge float tube du 21 Septembre à Serrières ;

Frédéric a fait un retour sur le déroulement du Challenge float tube de Serrières qui s'est déroulé le dimanche 21 septembre. Une onzième édition qui a rassemblé plus d'une trentaine de compétiteurs. Malheureusement peu de poissons attrapés puisque seulement 5 compétiteurs ont réussi à se classer (une bonne partie des pêcheurs ont tout de même attrapé des poissons non maillés, notamment des petits sandres). Une organisation qui reste au top malgré le déluge de pluie qui s'est abattu lors du repas et de la remise des prix. Les compétiteurs ont quand même apprécié ce moment et ont déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine. Une réflexion a été lancée concernant l'acquisition de nouveaux barnums pour pallier les conditions climatiques. Patrick doit se renseigner.

Un grand merci à tous les bénévoles présents pour la réussite de cette journée ainsi qu'à nos partenaires qui nous accompagnent chaque année.



- **5. Troc Pêche du 22 Novembre à Sarras ;**

Le troc pêche devrait avoir lieu à la salle polyvalente et sportive de Sarras le samedi 22 novembre 2025. La salle est bien bloquée et nous aurons les clefs de salle le samedi matin pour la mise en place. Jérémie et Didier DUCLAUT se chargent de la communication sur Facebook et via Eolas le site de pushmail de la FNP. Seuls bémols, la Fédération de pêche de l'Ardèche organise un concours de montage de mouche au lac du Véron le même jour et un nouveau Troc Pêche a vu le jour dans la Loire !

- **6. Challenge Inter-APN 07-26-38 à Serrières-Anneyron ;**

Le challenge Inter-APN sera cette année organisé conjointement entre les Fédération de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère. Il se déroulera les 24 et 25 Octobre prochain. Le logement se fera à la MFR d'Anneyron et la pêche sur le lot D9 du Rhône entre Serrières et Sablons. Au total, 60 enfants des APN des différents départements et une vingtaine de bénévoles seront conviés à ce moment d'échange autour de la pêche. Différents ateliers seront mis en place et ces journées seront entièrement gratuites. Bastien LEBRA se charge de lancer les inscriptions pour les trois départements et de recenser les participants du département de l'Ardèche.

- **7. Déménagement au local École Jean Moulin ;**

Il va falloir caler une date pour organiser le déménagement du mobilier stocké temporairement à notre local de Fontanes jusqu'à notre nouveau local à l'École Jean Moulin. Il a donc été convenu un rendez-vous pour les bénévoles le samedi 11 octobre 2025 à 9h00 au local de Fontanes. Jérémie se chargera de lancer l'appel à bénévoles.

- **8. Commission travaux – entretien : Travaux local de Serrières ;**

Patrick était chargé de réaliser des devis pour le désamiantage du local de Serrières. Il a reçu un premier devis de 4800€ et est en attente de deux autres devis.

Merci à Cyrille, Bruno, Pascal et Patrick pour la remise en état des cabanes du Ternay (4 demi-journées de travail + 1 demi-journée pour les fuites). Patrick et Didier DUCLAUT en ont également profiter pour poser les panneaux de la nouvelle charte fédérale sur le parcours sans tuer carnassier au Ternay.

Patrick propose de baliser les jeudis pour la réalisation de travaux d'entretien des parcours ou autres besoins de l'AAPPMA. Cela permettrait que cette journée reste ancrée pour les bénévoles disponibles pour venir aider. La proposition ne rencontre malheureusement pas l'engouement souhaité ! a voir pour la suite...

- **9. Club pêche au coup ;**

Joann GUILLERMET a moins de temps à allouer pour l'organisation d'événements et le club s'essouffle. Le bureau se joint à Fred pour demander à ce que le Club puisse trouver les moyens de continuer et perdurer autant que possible.

- **10. Club mouche ;**

Suite à la réunion du 23 Septembre, le Club mouche va bientôt repartir et a fait le plein d'idées. Gérard fera parvenir dès que possible à Jérémie et Didier DUCLAUT le planning des séances pour diffusion. De plus, un point presse pourra être organiser pour diversifier la communication.



• 11. Informations Fédération ;

Les élections complémentaires fédérales doivent avoir lieu dans les semaines à venir suite à la démission de certains membres du conseil d'administration de la Fédération. Des assemblées générales extraordinaires seront organisées par les AAPPMA qui proposeront à la Fédération des candidats pour intégrer le conseil d'administration de la Fédération.

Suite aux pollutions successives sur la Deûme et sur la Cance, et suite au dépôt de plainte concernant la 1^{ère} pollution, une réunion a eu lieu entre l'AAPPMA, la Fédération de Pêche de l'Ardèche, la Régie d'eau et d'Assainissement et Annonay Rhône Agglo, Fred et Gaetan HABAUZIT (directeur adjoint de la Fédération). Nous avons travaillé sur un listing d'opérations à réaliser pour prévenir d'autres catastrophes comme celles que nous avons subi. Ces propositions, autour de la formation, la sensibilisation et un pilotage renforcé seront soumises à Annonay Rhône Agglo afin d'être mises en place. Déjà, afin de faciliter les alertes, l'inscription du numéro de téléphone de l'astreinte de la Régie d'eau et d'Assainissement d'Annonay en cas de pollution figureront sur notre site internet et sur le Buldo.

Régie d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo.

N° d'astreinte urgences 7j/7 :

04 69 66 35 08

Tél. : 04 75 69 32 61

Mail : regie-eau@annonayrhoneagglo.fr

Pour faire suite au dossier sur le cadenas connecté qui était proposé sur la pointe de Sablons (aussi en Isère mais sur les lots de l'AAPPMA), nous avons proposé la mise en place d'une « charte » de bonne conduite sur les lieux. La CNR et les deux départements de l'Isère et de la Drôme étaient d'accord avec ce document mais la Fédération de l'Ardèche a refusé de valider le document. Afin de faire avancer la réalisation du dossier, deux solutions étaient envisagées :

- Solution 1 : Étant détenteur des droits de pêche sur le secteur, signer la charte et acheter le cadenas par nous-même.
- Solution 2 : valider la charte lors de ce CA et demander à la Fédération de la valider aussi et d'acheter le cadenas.

Le conseil d'administration privilégie la deuxième solution.

→ **Vote approuvé à la majorité des voix : 2 votants pour la solution 1 et 9 votants pour la solution 2.**

• 12. Points divers ;

APN : les écoles de pêche se déroulent très bien et les enfants sont satisfaits. Les salariés de RIVEO jouent le jeu et les séances fonctionnent bien.

Steven BRIAS (présent ce jour au Conseil d'administration) et Fernand DE CASTRO souhaitent pouvoir mettre en place un APN coup / feeder / carpe voire aussi carnassiers. Steven doit se renseigner la possibilité de faire intervenir des guides de pêche de son réseau.

Déversement de truitelles d'automne : Patrick propose de doubler le déversement prévu de truitelles fario issues de la pisciculture de Chazey-Bons afin d'aider le milieu fortement impacté par les pollutions subies. Ce déversement est normalement prévu pour le 24 octobre. En ce qui concerne les truitelles AEC, il est prévu une remise en 2026 principalement sur la partie haute de la Basse Cance pour mi-Avril.

Nous avons reçu une subvention de la part du Département de 800€ pour la réalisation du Challenge float tube de Serrières ainsi que pour le fonctionnement de l'AAPPMA.



Une autre demande de subvention avait été instruite auprès de la fondation environnement du crédit mutuel (préservation de la truite fario), mais, elle n'a malheureusement pas abouti.

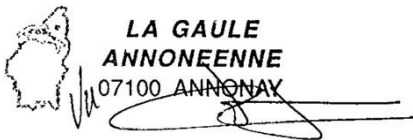
- **13. Dates du prochain conseil d'administration ;**

La date du prochain Conseil d'Administration a été arrêtée au jeudi 13 Novembre 2025 à 19h00 au local ACKC de Fontanes.

- **14. Tour de table.**

Jérémie propose de réaliser une commande de vêtements aux couleurs de l'AAPPMA.

DE ANGELIS Frédéric
Président



SASTRE Jérémie
Secrétaire

DATE D'APPROBATION : _____